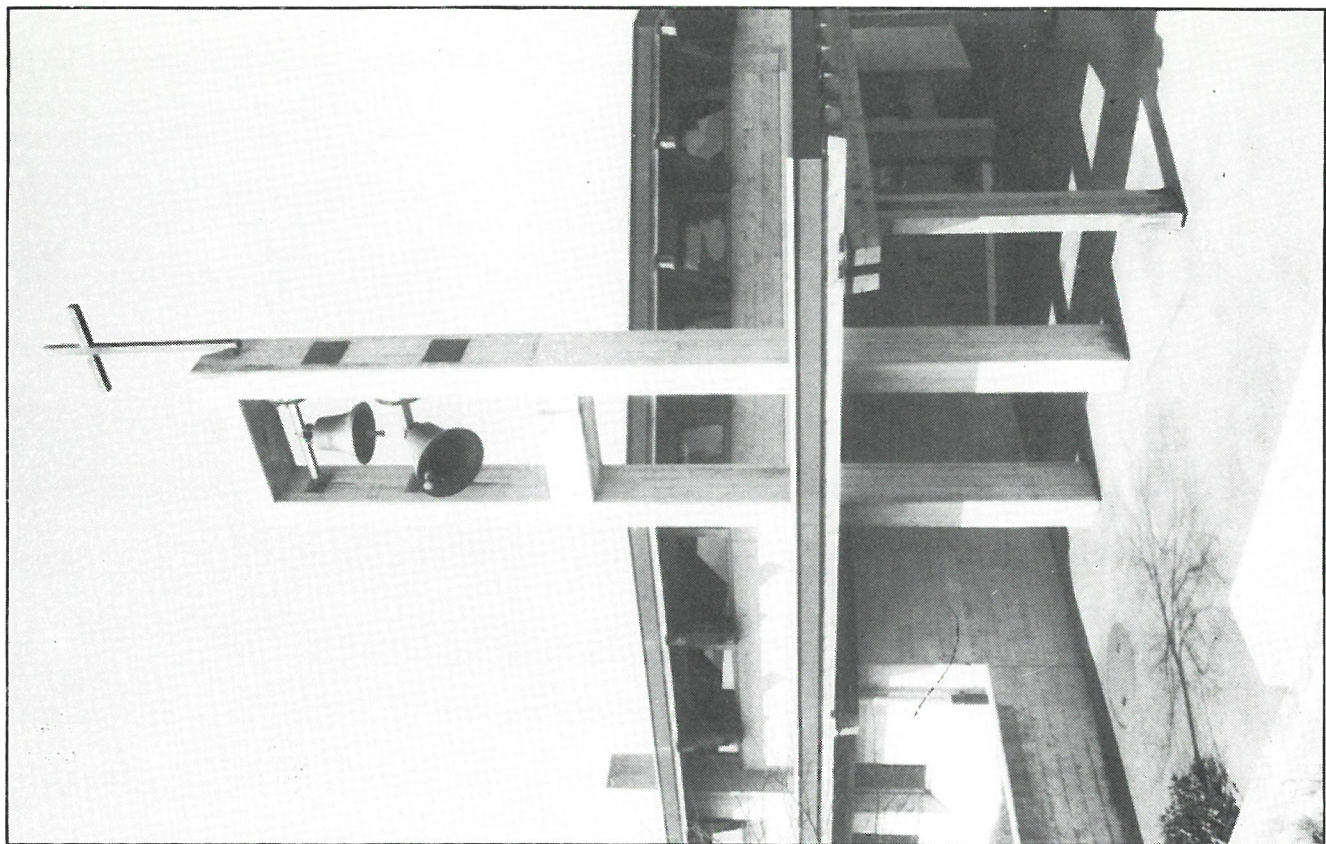


①



②

## CHRONIQUE LOCALE

### ASSEMBLÉE COMMUNALE

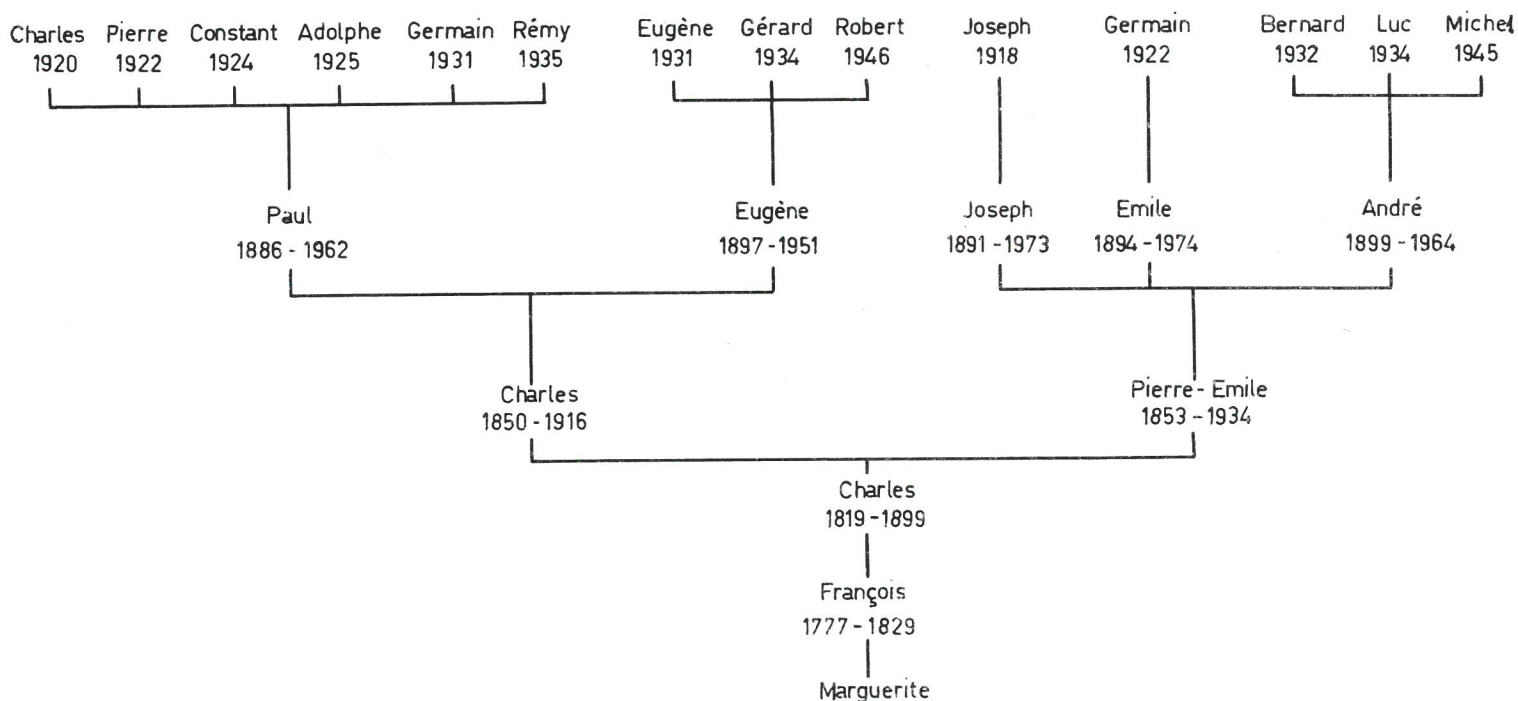
La dernière assemblée communale s'est tenue le 13 décembre 1977, en présence d'une cinquantaine de personnes. Les citoyens ont accepté le budget communal 1978 tel que présenté, basé sur une quotité de 2,4. Il accusait un déficit présumé de Fr. 3'160.- avec Fr. 481'240.- aux dépenses et Fr. 478'080.- aux recettes. Les taxes habituelles n'ont pas été modifiées, mis à part la taxe de base pour la consommation d'eau qui passe de Fr. 40.- à 60.-.

L'assemblée a également voté un crédit de Fr. 13'500.- pour terminer le plan d'aménagement local, travail qui fut confié au Bureau d'urbanisme de M. Dominique Nusbaumer, de Delémont.

Un crédit de Fr. 8'400.-, représentant la part communale à l'étude du projet de station d'épuration de la Vallée, fut encore accepté à l'unanimité par l'assemblée. Un autre crédit, de Fr. 170'000.- cette fois, a également été voté pour la construction d'un chemin forestier au Montchaibeux et le goudronnage du chemin existant. La dépense sera couverte par le fonds forestier et par des subventions. Un emprunt fédéral, remboursable en dix ans a été promis.

Les citoyens ont également approuvé un nouveau règlement des bourses d'apprentissage et d'études, plus adapté aux conditions de vie actuelles. Ce nouveau barème tient compte du revenu imposable et de la fortune. Ainsi, pour un revenu imposable de Fr. 12'000.-, sans fortune, un requérant aura droit à Fr. 450.- si c'est un apprenti, à Fr. 900.- s'il s'agit d'un étudiant sans revenu, et Fr. 1'000.- si l'étudiant fait ses classes à l'extérieur.

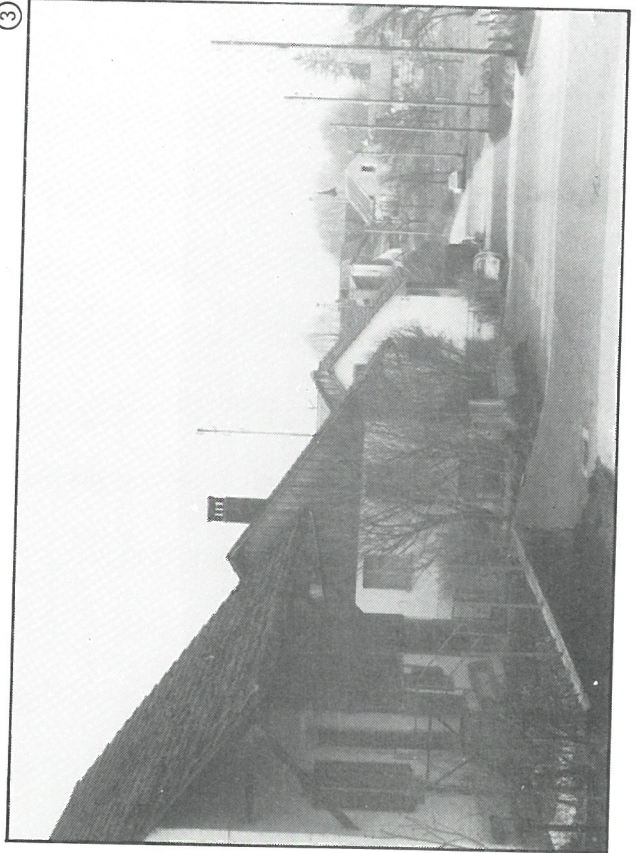
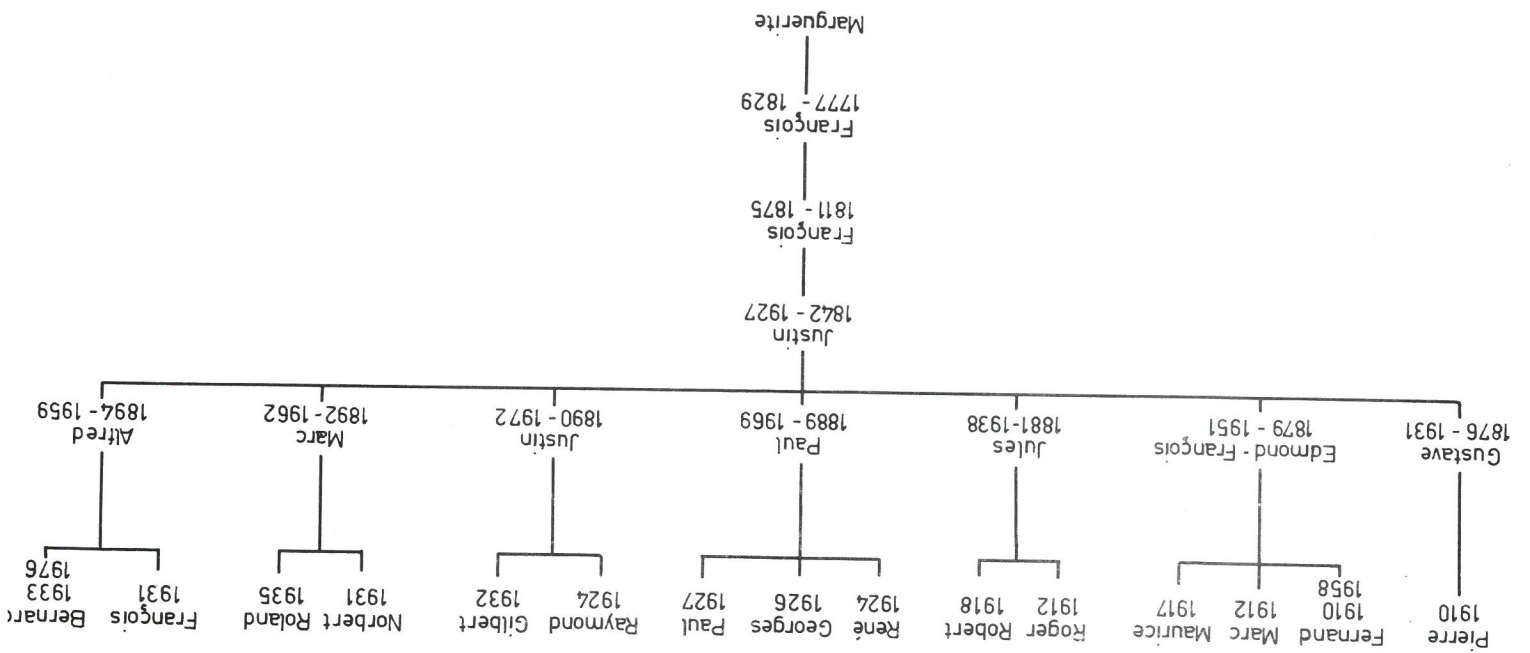
BRANCHE B : celle de Germain Steulet, agriculteur,  
de Bernard Steulet, employé  
de Michel Steulet, mécanicien à Rossemaison



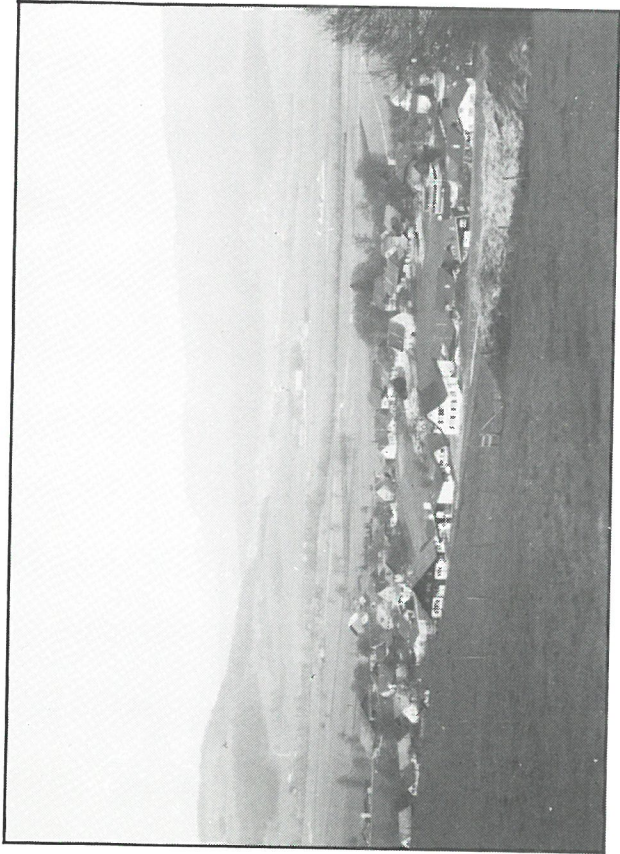
FAMILLE S T E U L E T DE ROSSEMAISON

Branche A :

celle des frères Steulet, industriels  
 de Gilbert Steulet, agriculteur  
 de Roland Steulet, chef du personnel  
 de Maurice Steulet, retraité  
 de Marc Steulet, retraité, tous domiciliés à Rossemaison



③



②

## ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Le 2 février, les ayants droit en matière bourgeoise se sont réunis pour traiter, entre autres de la vente des terrains. Ils ont décidé de limiter la vente à une ou deux parcelles par année aux personnes n'habitait pas la localité, en raison surtout de l'aménagement de la surface à bâtir. Un nouveau règlement a été adopté concernant les ventes de terrain à des non-bourgeois domiciliés au village depuis 5 ans au moins, pour celles qui ont perdu leur droit de bourgeoisie par mariage, ainsi que pour les bourgeois qui n'ont pas leur domicile fiscal à Rossemaison.

## ÉLECTIONS

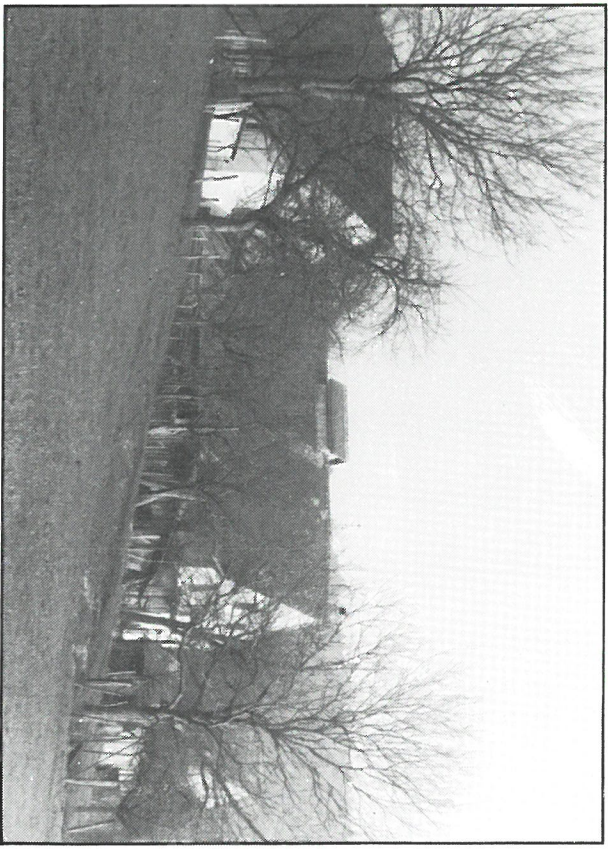
Après les élections complémentaires à la mairie du 2 octobre 1977, où M. Germain Chenal fut élu maire, un poste de conseiller communal était à repourvoir.

Deux candidats étaient en lice pour cette élection qui s'est déroulée le 8 novembre. Opposé à M. Francis Besnard, présenté par Comité de soutien, c'est M. Francis Cuttat, sur la liste Unité populaire qui a été élu par 115 voix contre 71 à M. Besnard.

Une nouvelle élection complémentaire pour la Commission de vérification des comptes communaux a eu lieu le 23 avril 1978 à la suite de la démission de M. Marcel Métille et de l'impossibilité de fonctionner dans cette commission de M. Francis Cuttat, élu en décembre 1976. Trois listes furent présentées. Une par Comité de soutien, avec les candidatures de MM. André Zürcher et Pierre Fringeli pour les postes de vérificateur et de suppléant. La deuxième portait l'entête Liste d'expérience, avec Melle Arlette Lachat pour le poste de vérificateur, la troisième émanant du mouvement Unité populaire, avec MM. Gabriel Renggli et Raymond Rais comme candidats. Les élus, au premier tour de scrutin, furent MM. Gabriel Renggli et Raymond Rais, respectivement vérificateur et suppléant, avec



26



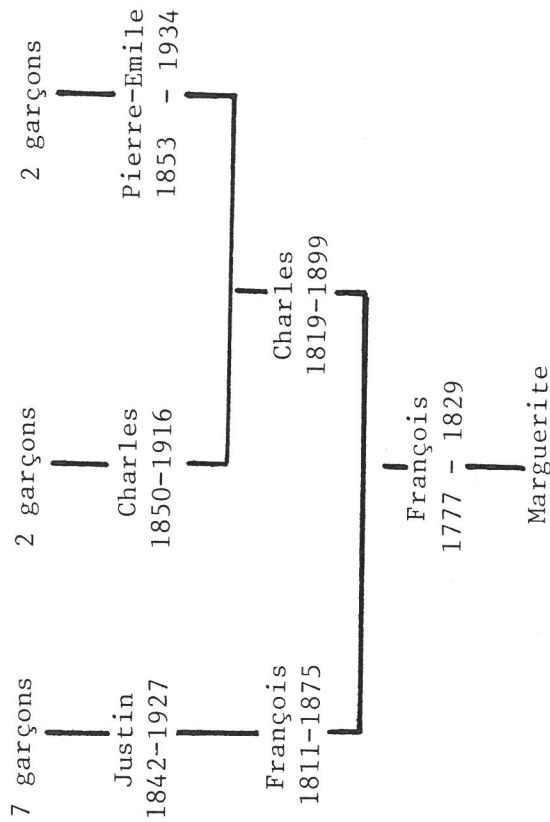
27

## LES FAMILLES BOURGEOISES DE ROSSEMAISON

En limitant ces quelques repères généalogiques aux seules familles bourgeoises vivant encore actuellement à Rossemaison, j'ai été arbitraire car, en fait, les registres bourgeois contiennent bien d'autres noms. Poursuivre ces recherches suppose une étude très attentive des séculaires registres de baptême conservés aux archives paroissiales de Courrendlin et des travaux semblables aux archives de l'Ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy. Présentement, aucune découverte importante ne permet de compléter les informations fournies dans le premier numéro de cette revue sur la famille Steulet.

### FAMILLE STEULET

Tableau schématique de base



57 et 52 voix. MM. Zürcher et Fringeli ont obtenu 23 et 31 voix, alors que Melle Arlette Lachat récoltait 10 voix. La Commission de vérification aura la formation suivante jusqu'en 1980 : MM. Pierre Miserez, Paul Probst, Gabriel Renggli, vérificateurs, et Raymond Rais en tant que suppléant (remplace M. Probst élu en 1976).

### LES DEUILS

Quatre décès ont frappé des familles du village depuis la parution du dernier bulletin.

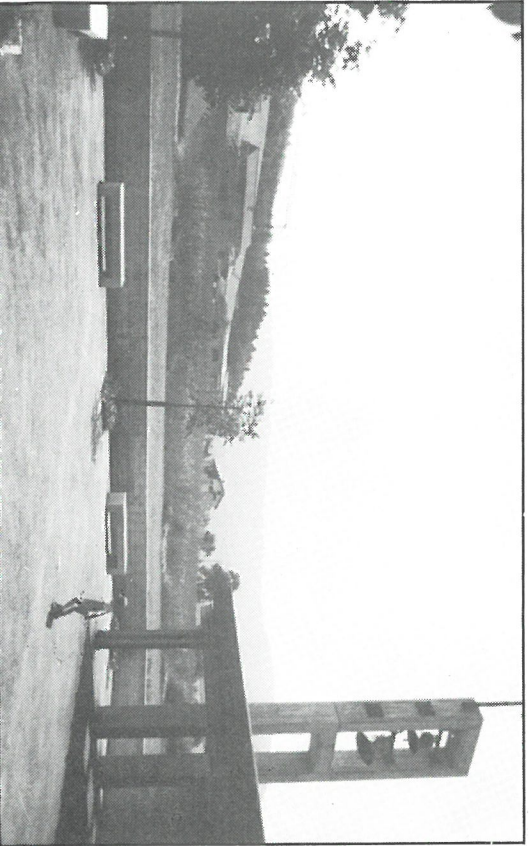
Le 23 décembre, on apprenait avec consternation le décès de M. René Hamel, entrepreneur, à l'âge de 63 ans, après une quinzaine de jours d'hospitalisation seulement. M. Hamel était né à Courtedoux en 1915. Après un apprentissage de maçon, il épousa Melle Marie Cuttat, de Rossemaison en 1939. Les conjoints s'établirent peu après au village où M. Hamel fonda sa propre entreprise de maçonnerie. De caractère gai, homme jovial, le défunt possédait un large cercle d'amis qu'il retrouvait pour disputer des parties de cartes. Jouissant d'une excellente santé, M. Hamel fut frappé d'une attaque que rien ne laissait prévoir et qui nécessita son hospitalisation. Malgré tous les soins qu'on lui prodigua, il devait décéder la veille de Noël.

Le 12 février, la population du village apprenait le décès de Mme Marie Buchwalder, née Kammermann. M. et Mme Buchwalder étaient établis à Rossemaison depuis 1936 où ils élevèrent une famille de 5 enfants. Il y a une douzaine d'années, elle eut droit à une retraite bien méritée qu'elle coula en compagnie de son époux jusqu'au décès de ce dernier il y a 5 ans. Soignée pas sa fille établie à Bassecourt, elle émit le vœu de retourner à Rossemaison et c'est là, entourée de tous les siens, qu'elle devait rendre le dernier soupir. Personne tranquille et serviable, Mme Buchwalder était unanimement appréciée au village et

chacun conservera d'elle le meilleur souvenir.

Le 20 avril, on apprenait le décès de Mme Mathilde Steulet, de Moutier, âgée de 75 ans, veuve de M. Marc Steulet et maman de M. Roland Steulet, membre de notre groupement. Née à Rebeuvelier et après avoir séjourné à Mettemberg et Rossemaison, Melle Charmillot fit la connaissance de M. Marc Steulet, de Rossemaison, qu'elle épousa en 1921. Le couple s'établit définitivement à Moutier pour y élever une famille de 4 enfants.

Le 29 avril, on annonçait le décès de Mme Anna Cuttat-Hotz, de Courrendlin, épouse de M. Emile Cuttat, originaire de notre village, belle-soeur de Mme André Cuttat-Kohler. Inscrite comme donneuse de sang, elle reçut il y a quelques années la médaille d'or des donateurs de sang. Tombée malade il y a quelques mois, elle fut soignée avec patience par son époux. Elle s'endormit paisiblement après une vie de travail et de dévouement chrétien.



④



⑤

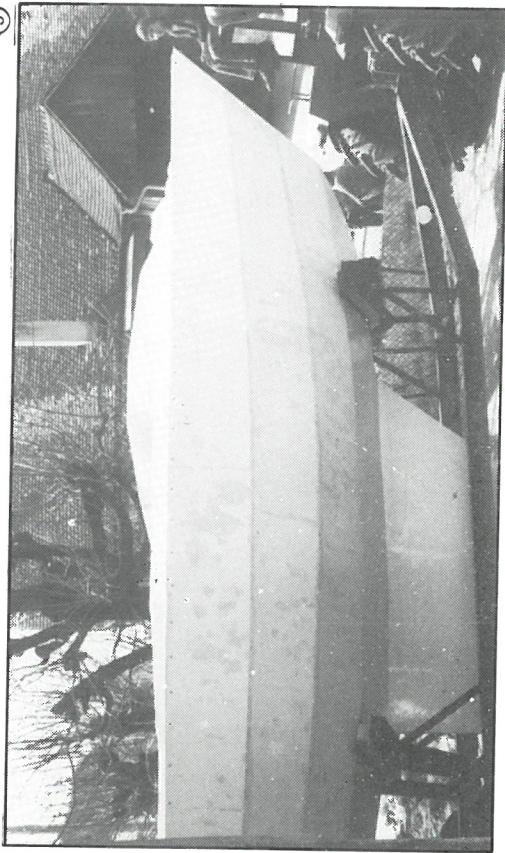


(24)

## UN BATEAU QUI PREND FORME

Mis en chantier à Pâques 1977, le bateau que construisent trois jeunes gens, Jean-Pierre Greppin, son frère Johnny, de Delémont et Gilles Steulet de Rossemaison, prend forme (photo). La coque et la quille lestée qui ont été fabriquées dans la grange de M. Maurice Steulet (voir le dernier bulletin RNV) sont actuellement terminées. Avec ses 2m. 80 de largeur et ses 8 m. de longueur, le bateau a été déménagé dans la grange supérieure de la maison afin de procéder aux finitions extérieures et à l'aménagement des cabines et réservoirs d'eau potable. Toutefois, un problème de taille attend les constructeurs qui devront construire un hangar à l'extérieur de la maison pour procéder au montage des cabines. En effet, la hauteur de la porte de la grange supérieure ne permettra pas le passage du bateau complet, raison pour laquelle l'assemblage subira un léger contretemps. Une fois terminée, l'embarcation sera conduite sur les côtes françaises où les jeunes navigateurs s'exerceront et testeront leur bateau avant le départ pour la grande aventure, probablement en été 1979. Bravo à ces trois jeunes gens pour leur ténacité à l'ouvrage !

(5)



## THÉÂTRE - UN TITRE QUI "ATTIRE" DU MONDE

Depuis longtemps, le théâtre fait partie de l'animation culturelle du village. Mais, cette année, c'était peut-être exceptionnel, la petite troupe amateur a obtenu un succès sans précédent. Etait-ce le titre de la pièce ou la qualité du spectacle qui a fait se déplacer autant de monde ? On ne peut le dire. La comédie de Jean des Marchenelles, *On ne peut se passer des Nanas*, a fait trois fois salle comble et, à la demande d'un nombreux public, la pièce a été présentée une quatrième fois avec autant de succès.

Après *La Fuge à l'Oreille* et *Je veux voir Moussov* présentés ces deux dernières années, les acteurs amateurs se sont attelés cet hiver à une nouvelle comédie sous la direction de M. Germain Chenal qui, en tant qu'acteur, animateur et metteur en scène a su, depuis près de dix ans, maintenir la renommée de la troupe. Il a, par le choix de comédies inédites dans la région, contribué à sortir des chemins battus le théâtre populaire très en vogue dans nos villages jurassiens.

Voici la trame de cette comédie qui a été présentée les 8, 15, 22 et 29 avril 1978.

*Sur scène, au lever du rideau, deux vieux frères célibataires se faisant plutôt agrement des reproches quant aux causes de la monotonie de leur existence, tout en souhaitant une présence féminine dans la maison. Et, voilà qu'un beau matin, une jolie Martiniquaise débarque chez eux sans crier gare et prétend s'y installer. Trompée par la lecture d'une petite annonce offrant un séjour AU PAIR, la jeune créole, pas très calée en français, croit que l'annonceur est un père adoptif en puissance. Nos deux célibataires affolés ne savent comment se débiter de la situation. Le troisième frère tombe au beau milieu de l'imbroglio qui ne fait que croître, car trois jeunes gens, deux*

celle-ci et autoriser la commune à entreprendre tous les travaux nécessaires pour assurer l'alimentation de la fontaine sur le Courtil.

De son côté, la municipalité dut lui donner une indemnité de Fr. 50.-..., comme proposé lors de l'assemblée communale du 1er mai 1886.

Un an plus tard, l'assemblée décidait de *rechercher de l'eau meilleure* et le 8 février 1896, M. Cuttat, administrateur postal à Delémont, réclamait Fr. 50.- pour l'eau que les tuyaux des fontaines n'absorbent pas et qui découlent sur son fonds vers la source au lieu dit *Les Clos Leuchu* et on recommença à évoquer les accords antérieurs. En fait, ces luttes pour l'eau ne cessèrent qu'avec l'installation du réseau communal et, surtout, le captage de la source des Corbions, près de Châtillon. C'est en septembre 1934, que la convention avec les frères Fährdrich fut signée. Moyennant une indemnité de Fr. 9'500.-, ils acceptèrent de céder 50% du débit de leur source et depuis cette époque, le spectre du manque d'eau s'est singulièrement éloigné. Certes, lors de chaque période un peu sèche, des problèmes se posent, mais ils ne sont plus aussi graves qu'autrefois.

G. Lovis

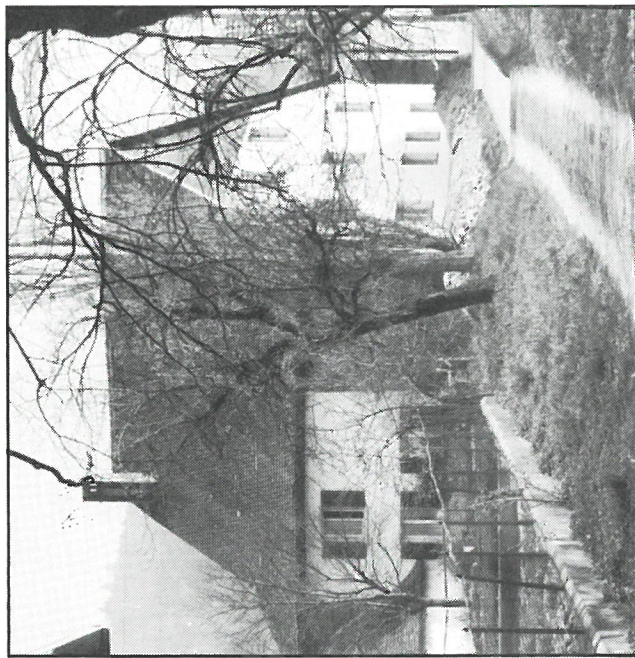
Entreprise de transports

**ROLAND HAMEL**

Rossemaison

Tél. 066 22 10 51





22

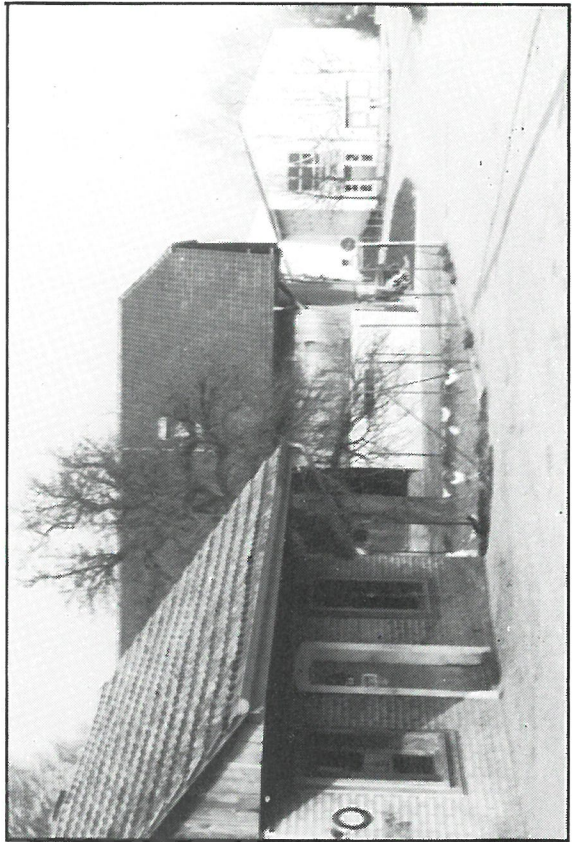
jeunes filles inconnues et une baronne farfelue investissent à leur tour la villa de ces messieurs si tranquilles, suite à cette fâcheuse annonce... qu'ils n'ont d'ailleurs pas passée dans le journal qui a donné leur adresse par erreur.  
De multiples situations rocambolesques résulteront de cette invasion avant qu'on en connaisse les raisons réelles ...

F.C.



On ne peut se passer de NAIMAS

6



23



⑦



⑧

Eugène Cuttat, Joseph Charriatte, maçon, et Charles Steulet, receveur, acceptèrent de prendre l'affaire en mains.

Et dès lors les choses ne trainèrent plus. Une semaine plus tard, le conseil décida que la nouvelle fontaine vers la croix devait être posée près de la halle de François Cuttat, maréchal, vis-à-vis de Bernard Charriatte. Le bassin à commander de suite devait mesurer trois mètres de long, sur un de large et 65 centimètres de haut, on prévoyait que la borne fontaine serait en fonte.

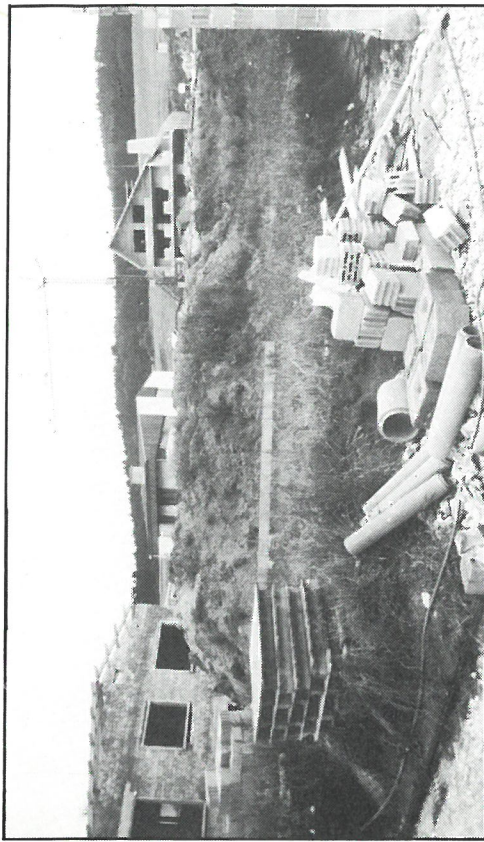
Une annonce fut insérée dans le *Démocrate* et sur la birse blatte de Laujon. Nul ne fut attiré par l'avis paru dans la *Birseblatt*, car le 1er mars on fut obligé d'écrire à un tailleur de pierre pour venir faire marché pour un bassin de fontaine. La fabrication fut confiée à Jean Richterich, tailleur de pierre à Delémont. Pour Fr. 495.-, il fit deux grands et deux petits auges. Toute la population aurait dû être contente et se réjouir de cette amélioration importante, mais il n'en fut pas ainsi. En 1888, le juge d'instruction du district de Moutier dut intervenir dans le conflit qui opposait la commune à Auguste Cuttat, fils de feu Joseph. Il s'agissait de couper court aux difficultés sur le point de naître au sujet d'une source d'eau qui jaillit sur la propriété du prénommé Cuttat au lieu dit Fenatte sur le Courtil. Cette source alimentait la fontaine publique établie par la commune il y a environ deux ans au sud du village. Selon les procès-verbaux des assemblées, Auguste Cuttat avait proposé à la municipalité d'acheter sa source. Deux citoyens proposèrent de lui donner Fr. 50.- à titre de dommage et intérêt, mais cette proposition fut rejetée. Une procédure fut alors engagée et le 19 avril 1888, le juge trancha ainsi la question. Auguste Cuttat dut céder à la commune la jouissance à perpétuité de la source que cette corporation a captée lors de l'établissement de la fontaine. Il dut aussi céder une seconde source située non loin de

Invoquant des articles légaux relatifs à la lutte contre les incendies, il ordonna à la commune de Rossemaison d'établir deux nouvelles fontaines publiques placées l'une vers l'embranchement des chemins de Délémont et Courrendlin et l'autre dans le quartier sud du village, à l'endroit jugé le plus convenable par la commission qui sera nommée pour exécuter les travaux. Il donnait également l'ordre d'aviser de suite aux mesures à prendre pour couvrir les frais de ces constructions et condamna la commune à payer tous les frais de l'affaire, soit une centaine de francs.

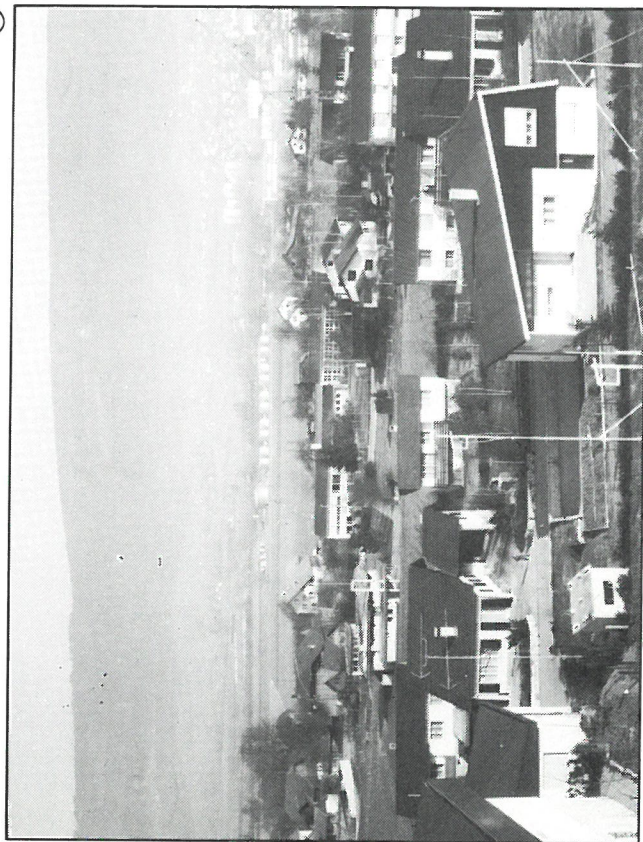
Les plaignants, Charles Cuttat, forestier d'arrondissement, Bernard Chariatte, ancien régent, Fidèle Cléménçon, maire, François et Pierre Cuttat, cultivateurs, avaient donc réussi à forcer leurs concitoyens à accepter la construction de ces deux nouvelles fontaines. La lutte dura donc depuis le 15 mai 1863 jusqu'au 23 octobre 1885 ! Deux mois après le jugement préfectoral, les citoyens se réunirent pour discuter de l'affaire. Un membre de l'assemblée fit la proposition de laisser la question dans le statu quo, sauf à transporter le bassin de fontaine dit vers la croix dans un endroit plus central. Les opposants ne voulaient rien savoir de cette solution et il fallut l'abandonner séance tenante. On dut alors convenir qu'il ne restait plus qu'à nommer une commission, ce qui fut fait.

Le 7 février 1886, les personnes désignées vinrent devant l'assemblée pour avouer qu'elles n'avaient rien pu faire pour le motif que l'hiver a été très rigoureux. Elles n'avaient pu se rendre sur les lieux pour remplir leurs missions...

Les citoyens décidèrent alors de renvoyer l'affaire au conseil communal pour activer la construction. Cet aménagement complémentaire du réseau d'alimentation en eau du village est donc partiellement dû au préfet qui soutint les plaignants. Pour sa part, le conseil reprit la question lors de sa séance du 13 février 1886 et il nomma ... une nouvelle commission.



9



10

## DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE (1961 à 1978)

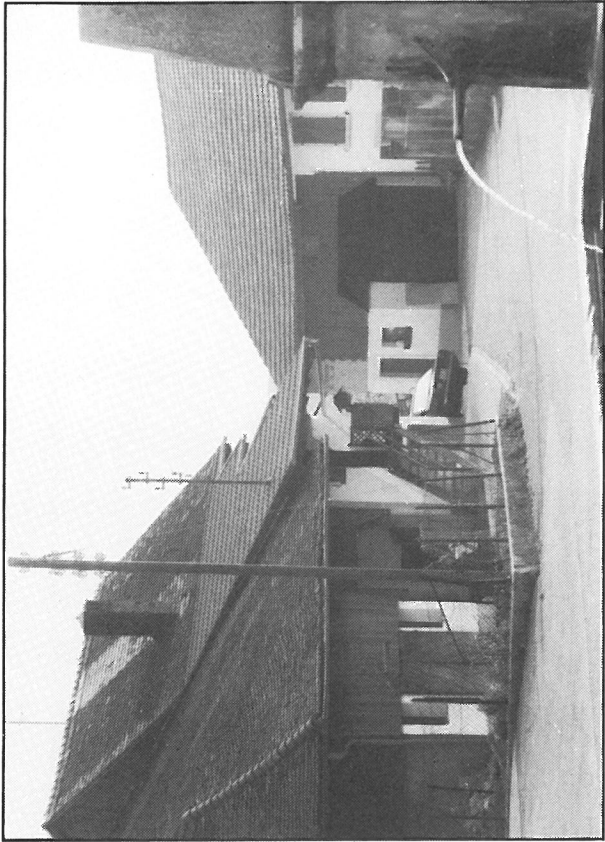
Années	Surface bourgeoise vendue m <sup>2</sup>	Nombre de bâtiments	Frais infrastr. Fr.
1961	4'824	5	4'131.-
1962	--	-	5'702.-
1963	2'236	3	23'197.-
1964	--	-	5'860.-
1965	1'005	1	10'000.-
1966	320	-	6'933.-
1967	2'092	2	8'963.-
1968	4'661	5	3'224.-
1969	1'629	2	48'455.-
1970	3'075	2	181'170.-
1971	13'000	11	223'881.-
1972	7'476	7	103'784.-
1973	2'810	3	85'827.-
1974	1'992	1	23'175.-
1975	4'297	4	221'630.-
1976	--	-	132'630.-
1977	725	1	81'289.-
1978	30.4.	1	--
TOTAUX :	51'342 m <sup>2</sup>	48	Fr. 1'169'261.-

sur la demande de Charles Cuttat au sujet de l'établissement d'une nouvelle fontaine communale. L'assemblée nomma trois représentants: MM. Joseph Chariatte, ancien receveur, Joseph Chariatte, régent d'école, et Cuttat François-Joseph, fils de feu Joseph. Armés des pleins pouvoirs d'agir au nom de la commune pour eux-mêmes, ils allèrent donc à la Préfecture.

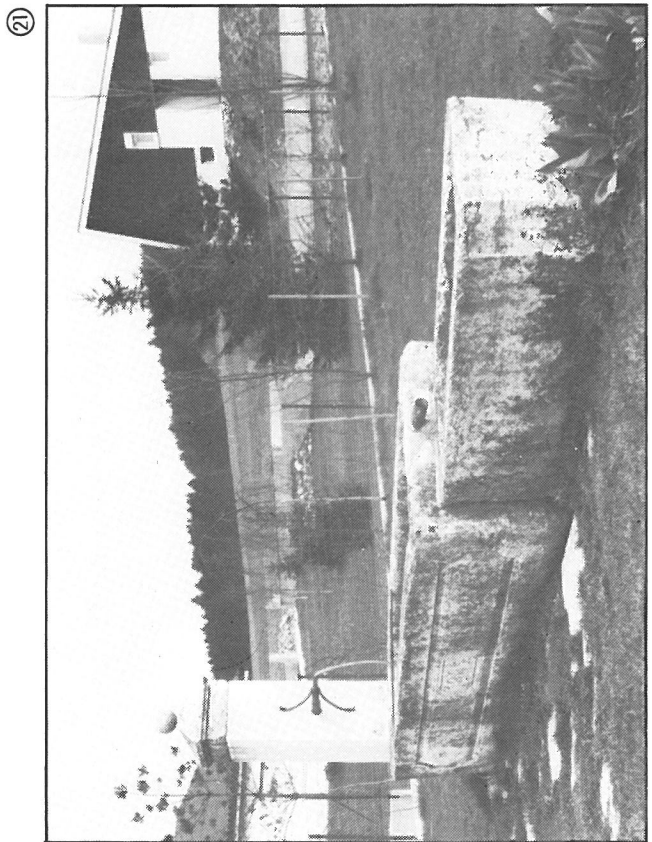
Le 20 décembre de la même année, les délégués firent rapport et le jugement préfectoral fut communiqué à l'assemblée.

Le préfet avait rendu son verdict le 23 octobre précédent et voici quelques extraits de sa décision. Etant venu visiter les lieux, M. Péteux avait estimé que les trois fontaines publiques actuelles sont tout-à-fait insuffisantes pour alimenter convenablement d'eau le village de Rossemaison. Invoquant le décret du 31 janvier 1884, sur l'organisation des secours en cas d'incendie, il admit qu'il était nécessaire d'établir au moins encore deux fontaines publiques au village, soit une à la partie sud du haut du village et l'autre à la partie est près de l'embranchement des chemins de Courrendlin et Delémont. Il conclut: la source qui alimente les trois fontaines publiques actuelles est bien suffisante pour fournir de l'eau à une quatrième fontaine. En effet, les experts avaient considéré que même par la plus grande sécheresse, la source fournit encore 32 litres à la minute et qu'au surplus il est facile d'augmenter encore le volume d'eau fourni par la source, en captant celle-ci d'une manière plus complète.

Le préfet constata qu'il existe à proximité des maisons du quartier sud du village une bonne source qui peut être amenée à peu de frais dans ce quartier pour l'établissement d'une cinquième fontaine. Il ne retint pas comme judicieux le captage des sources du Montchaibeux parce qu'elles produisent du tuf, sont trop dispersées et que les frais seraient trop importants.



⑳



㉑

## REMARQUES

Seules, les constructions sur terrain bourgeois sont mentionnées. Depuis 1961 à ce jour, 10 autres habitations familiales ont été construites sur terrain privé, ce qui porte à 58 le nombre d'habitations nouvelles.

Concernant l'infrastructure, les frais pour l'extension du réseau électrique et les frais de captage d'eau sont compris.

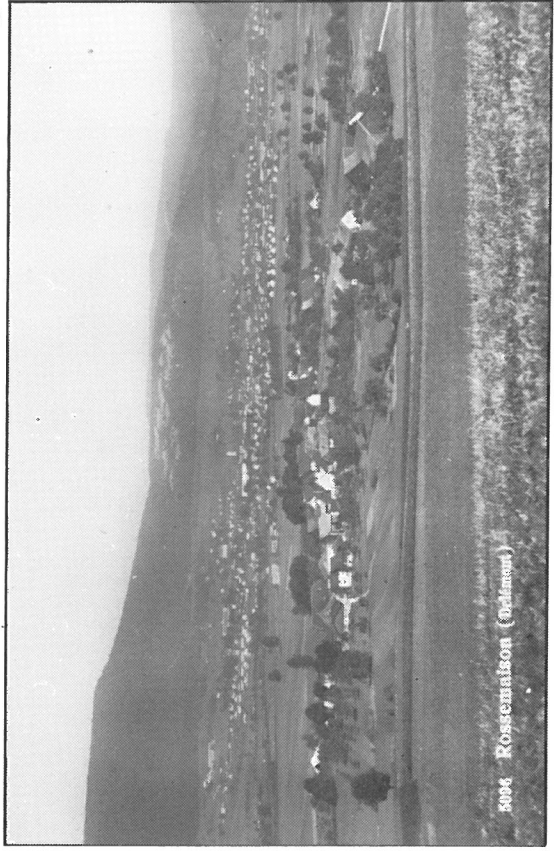
L'augmentation de la population, après ces constructions nouvelles, se chiffre à 216 unités.

Frais d'infrastructure, par habitant : environ Fr. 5'410.-.

Surface moyenne des parcelles bourgeoises vendues : 1'070 m<sup>2</sup>.

D. Frund

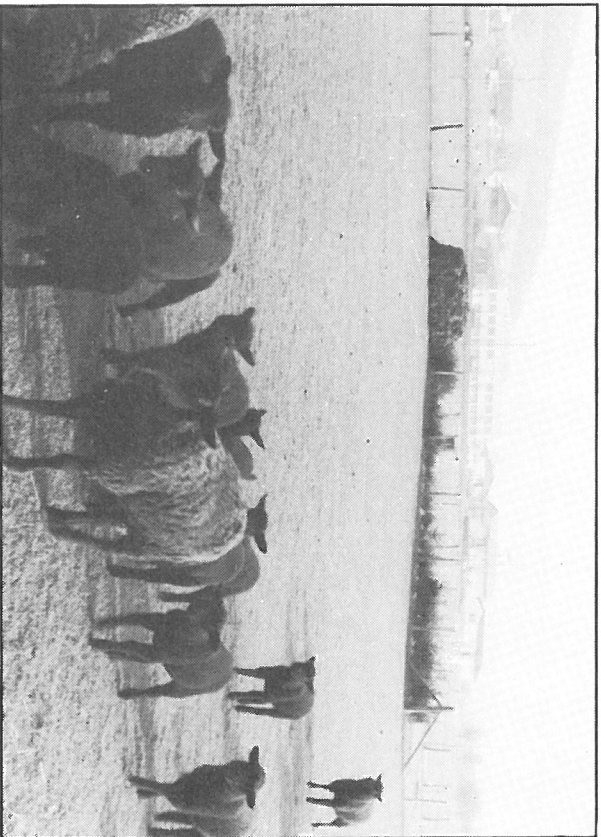
㉒





⑫

⑫ A



par la source des bassins du village, et qu'il est impossible d'accéder à leur demande parce que ce serait gêner les fontaines qui existent au détriment des trois quarts du village, qui n'ont d'eau que pour leurs besoins.

Rien n'était donc réglé et l'orateur fit la proposition que ce nouveau bassin soit aménagé à condition que tous les propriétaires auxquels il a été accordé le droit de prendre des sources sur la propriété bourgeoise cèdent gratuitement et sans indemnité ces droits à la commune pour que celle-ci puisse s'en servir pour alimenter le dit bassin.

Cette proposition était manifestement en contradiction avec la décision prise le 5 décembre 1874, soit onze ans auparavant.

Une deuxième intervention apporta une nouvelle proposition: engager des experts. Les citoyens répliquèrent du tac au tac que les habitants du village sont les meilleurs experts puisqu'ils ont pour eux l'expérience de nombre d'années et la proposition fut retirée. Ces experts étaient-ils impartiaux ?...

Jamais deux sans trois !, dit-on. Il y eut donc une troisième proposition: voter la création d'un quatrième bassin devant être alimenté par la source principale. Et pour corser les débats, un petit malin estima judicieux de revendiquer ceci: Si on crée un quatrième bassin pour la partie orientale du village, qu'il en soit aussi établi un pour la partie dite Sur le Courtil... Attendu que plus personne ne demandait la parole, la discussion fut close et on passa au vote.

Le maire remplissant les fonctions de scrutateur compta 33 personnes et la première proposition fut adoptée par 18 voix.

La suite logique d'une semblable décision apparaîtrait déjà dans le procès-verbal de l'assemblée du 7 octobre 1885. En effet, ce jour-là, il fallut désigner une personne pour représenter la commune qui était citée à comparaître à l'audience de M. le Préfet. Il s'agissait de se concilier si possible ou voir statuer

## LES FONTAINES DE ROSSEMAISON

(suite et fin)

En 1885, le 2 mai, l'assemblée fut interpellée par Joseph Cuttat, administrateur postal. Il demanda l'autorisation de prendre l'eau au tuyau de la fontaine publique du Ménéil au moyen d'un robinet placé dans la cuisine de sa maison ou éventuellement de la prendre dans le bassin même. L'assemblée refusa catégoriquement, considérant que l'eau suffit à peine, en temps de sécheresse, à alimenter normalement les fontaines publiques.

Quelques mois plus tard, le 6 septembre 1885, cinq propriétaires de la partie orientale du village demandent une répartition plus équitable des eaux venant de la source communale. L'assemblée décida, après une courte discussion qui n'éclairait rien, de nommer une commission pour voir où on pourrait placer un quatrième bassin, si l'eau suffisait à l'alimenter en même temps que les trois déjà existants. Par 13 voix contre 12, on nomma Clémenton, maire, Justin Steulet et Auguste Cuttat pour s'occuper de cette affaire.

Ces messieurs ne perdirent point leur temps en vaines parlottes ou démarches oiseuses car, le 12 septembre 1885 déjà, ils firent rapport à l'assemblée. Le maire s'exprima à peu près comme suit : *la distance du bassin de fontaine vers la Croix jusqu'à un emplacement choisi pour en établir un nouveau serait de 120 mètres, le prix des tuyaux serait de Fr. 1,50 le mètre, la borne (ou chèvre) reviendrait à Fr. 30.- et on se contenterait pour le moment d'un auge en ... bois.* Après une intervention sur le thème bien connu du manque d'eau, un opposant évoqua l'autorisation accordée à Charles Cuttat et consorts de prendre de l'eau sur le territoire communal, puis il dit que les mêmes propriétaires ne sont plus contents de leurs sources, qu'ils reviennent à la charge pour qu'on établisse un quatrième bassin, devant être alimenté

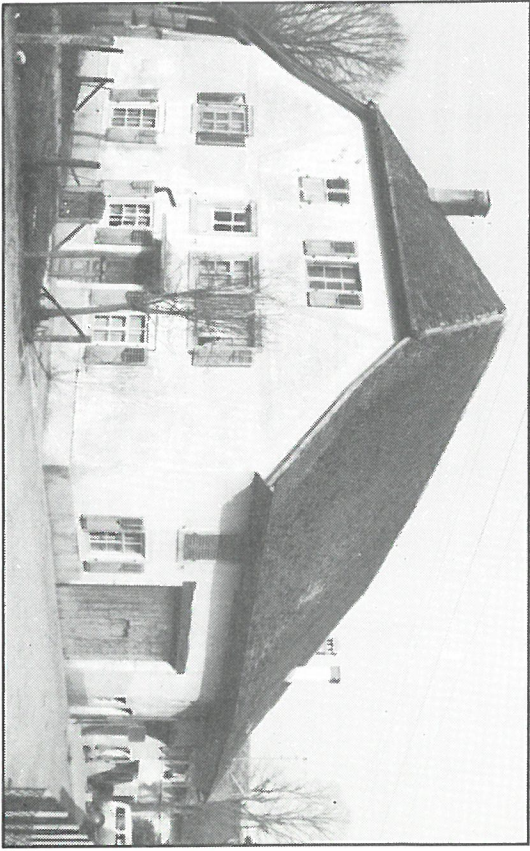
## LE VIEUX VILLAGE DURANT CES 60 DERNIÈRES ANNÉES

A cette époque, la population de notre village se montait à environ 250 personnes. Les bâtiments ne possédaient que peu de confort. Certains n'avaient, ni eau courante, ni électricité. A part les fontaines, il y avait encore quelques puits. Environ 50 enfants fréquentaient la classe unique du village. Ce n'est qu'en 1920 qu'une seconde classe fut créée à l'étage supérieur, habité jusqu'alors par une famille. Depuis 1960, nous possédons une école toute moderne avec plusieurs classes, halle de gymnastique, bureau communal et places de jeux.

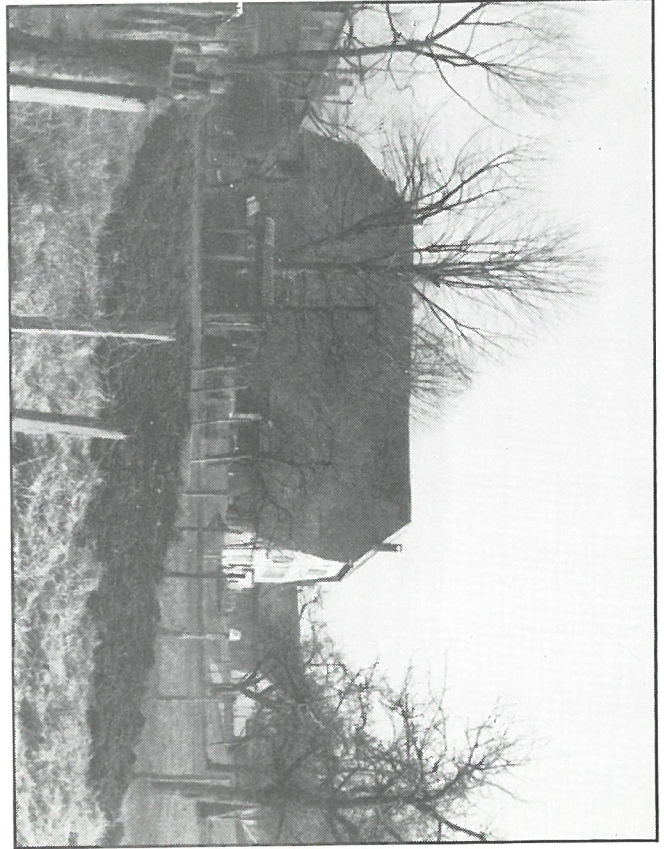
La bourgeoisie favorisait encore ses ressortissants, puisque chaque famille bourgeoise avait droit à 3 ou 4 parcelles de terre au Montchaibeux. C'était les années de crise et chaque famille cultivait son lopin et gardait quelques pièces de bétail. Ce revenu accessoire était fort apprécié. Tout cela a bien changé depuis.

Sur le plan construction, la situation n'a guère évolué au vieux village, puisque seulement 10 nouveaux bâtiments ont été construits. Durant ces 50 dernières années, nous avons eu à déplorer 4 incendies de bâtiments ainsi qu'un incendie de forêt. Il n'y eut que 3 reconstructions. Quant à la forêt du Montchaibeux, les dégâts étaient assez importants. La cause supposée était l'imprudence d'un fumeur.

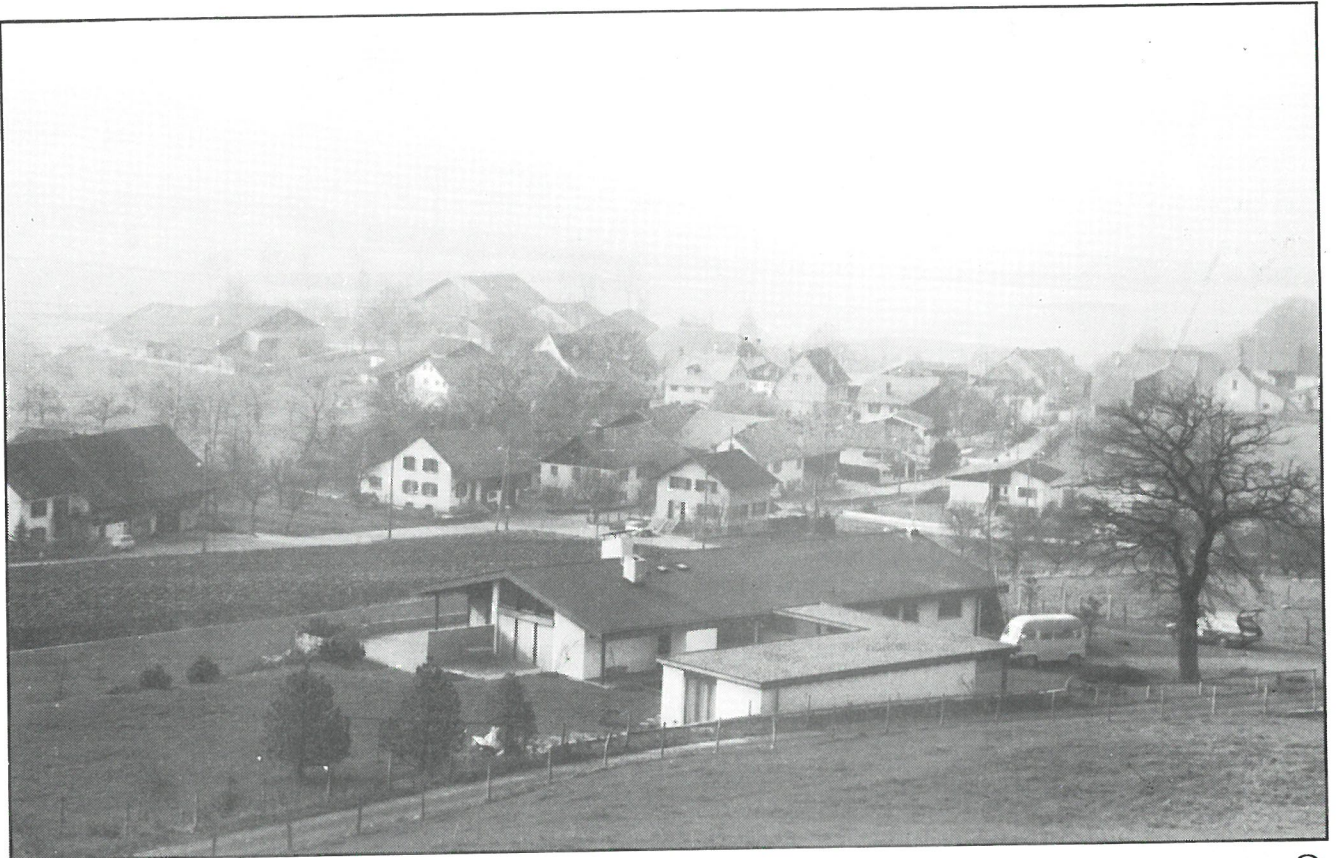
Depuis une dizaine d'années, notre nouveau village a connu le développement de toutes les localités proches de la ville. C'est tout un quartier résidentiel qui s'y est construit. A part quelques inevitables petits frottements, l'entente est parfaite entre les deux parties. Grâce à cet essor, la commune qui était obérée est devenue une commune à bonne capacité financière.



14



13



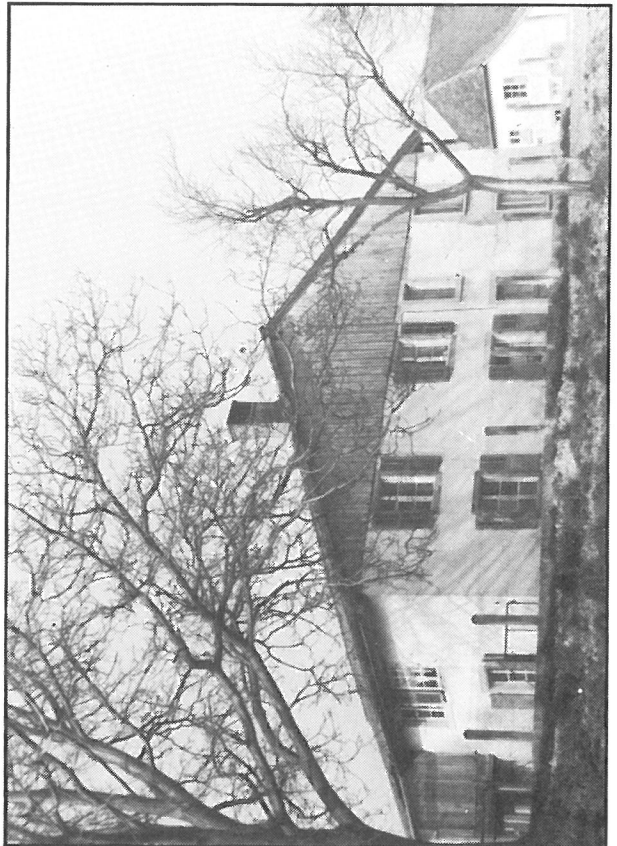
19





15

16



81



C'est au sein de ce nouveau quartier que nous avons construit, il y aura 10 ans en 1979, notre nouvelle chapelle dédiée à Notre-Dame de la Salette. Les char- ges de cette nouvelle construction ont été en partie assumées par la paroisse de Courrendlin. La bourgeoi- sie de Rossemaison a offert le terrain et le bois de charpente. Les paroissiens du village ont été solli- cités par une quête qui, grâce à leur générosité, a rapporté plus de Fr. 4'000.-. Quant aux 2 cloches, ce sont le parrain et la marraine qui ont contribué au paiement d'une bonne partie de la facture.

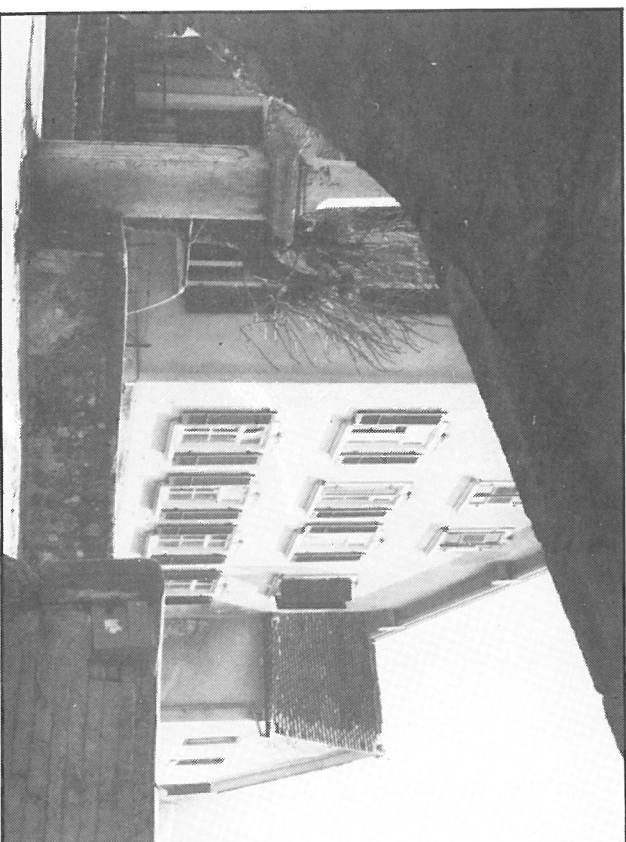
Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la presque tota- lité des familles vivaient de l'agriculture en tant qu'activité accessoire. On ne comptait que quatre véritables exploitations agricoles. Les autres gens avaient 3 ou 4 vaches au plus et travaillaient, soit au village, soit à l'extérieur.

A Rossemaison, on trouvait 2 menuisiers, 2 charrons, 2 mécaniciens fabriquant de l'outillage et réparant les premières voitures, 1 artisan faisant des râ- teaux entièrement en bois, 1 tailleur, 1 cordonnier, 1 *vendeur-réparateur* de vélos, 1 voiturier, 1 bûche- ron, 1 épicier, 1 restaurateur, un *pâtissier*, 2 coutu- riers, 1 marchand de bétail, des domestiques. L'ou- vrier qui se rendait à Delémont, Choindex ou dans les villages environnants étaient mineur, fondeur, tourneur, ébarbeur, employé dans la métallurgie, voi- turier, cheminot, journalier, installateur, électri- cien, horloger, maçon.

Autrefois, on travaillait 12 à 13 heures par jour, en moyenne, 6 jours par semaine, sans vacances payées, ni assurance maladie. Malgré tout, on était satis- fait de son sort, car nous étions à peu près tous lo- gés à la même enseigne et nous nous contentions du peu que nous avions.

Voilà en bref une vision plus ou moins complète de la vie autrefois à Rossemaison.

Marc Cuttat



⑰

Les photographies reproduites dans ce numéro ont été mises gracieusement à disposition par les personnes et maison suivantes :

Nos 1, 5, 17, 21, 25, 28

Nos 2, 10

No 6

Nos 3, 4, 7, 8, 9, 12, 13, 14,

15, 16, 19, 20, 22, 23, 24,

26, 27

Perrochet SA,

Lausanne :

Nos 11, 18